

## CHARTE D'ENGAGEMENT DES GYMNASTES EN COMPÉTITION

#### Chers parents,

Sur décision des entraîneurs, il a été proposé à votre enfant d'intégrer nos catégories compétitions pour la prochaine saison.

Plusieurs entraînements par semaine permettront à votre enfant de participer à maximum 4 compétitions annuelles en individuel et en équipe (selon le niveau compétitif et en cas de qualification). Ces compétitions se tiendront le weekend (ou lundi férié en cas de week-end de Pâques par exemple), à partir de fin janvier jusqu'à début juin.

Participer aux compétitions permet aux gymnastes de vivre des moments uniques : s'exercer devant un public, se mesurer aux autres clubs, se surpasser en équipe et en individuel, être fière de ses performances, gagner et se réjouir, mais aussi parfois perdre et apprendre...

Nous souhaitons à travers cette charte sensibiliser les gymnastes et leurs parents sur leurs obligations liées à cet engagement en compétition.

#### **ENTRAÎNEMENTS**

- La présence aux 3 entraînements hebdomadaires est obligatoire.
- Il est impératif que les gymnastes assistent aux entraînements de leur groupe, aux horaires définis, en tenue de sport : justaucorps ou t-shirt collant (crop top large à proscrire) + short ou legging.
- Les cheveux doivent être correctement attachés. Les bijoux (montres, longues boucles d'oreille, bracelets même tressés...) ne sont pas autorisés.
- Toute tenue ou code religieux ou signe ostentatoire ne sont pas autorisés.
- En cas d'absence exceptionnelle justifiée (présentation d'un certificat médical), les parents s'engagent à prévenir l'entraîneur.
- En cas d'absences répétées, quelle qu'en soit la raison, la participation de votre enfant aux compétitions pourrait être compromise.

#### **STAGES**

- L'association organise régulièrement des stages pendant les vacances scolaires.
- Ces stages ont pour but de perfectionner les enchaînements et les mouvements des gymnastes en vue des compétitions. Ils sont fortement recommandés mais non obligatoires.

#### PRÉSENCE AUX COMPÉTITIONS

- · La présence aux compétitions est obligatoire.
- Toute absence non justifiée (hors présentation d'un certificat médical ou autre justificatif recevable) provoquant un forfait individuel ou de l'équipe, se traduit par une amende de l'UFOLEP, qui sera refacturée par l'association aux parents de la gymnaste absente.

### LORS DES COMPÉTITIONS, LES GYMNASTES S'ENGAGENT À :

- Respecter les valeurs et les règlements de l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique)
- Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels, organisateurs et médias, ainsi que l'environnement dans lequel il évolue
- Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l'égard des partenaires et des adversaires
- S'interdire l'utilisation de substances ou de procédés interdits
- Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie
- Être et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- S'engager dans sa pratique, développer le goût de l'effort et le dépassement de soi



# CHARTE D'ENGAGEMENT DES GYMNASTES EN COMPÉTITION

Participation financière additionnelle demandée aux familles de gymnastes en compétition :

- Achat d'un justaucorps de compétition (environ 80 €)
- Transport vers les lieux de compétition en lle-de-France pour les phases départementales (1e compétition de la saison) et régionales (2e compétition de la saison)
- Frais de déplacement (transport, hébergement, repas) en cas de qualification aux Championnats de France
- Frais de stages lors des vacances scolaires (stages optionnels)
- · Accessoires et tenue du club en option

En inscrivant mon enfant en compétition, j'accepte l'ensemble des conditions et obligations mentionnées dans cette charte.